**Mentions légales**

**Désignation :**

[www.chrysippe.org](http://www.chrysippe.org)

Portail du Cabinet Chrysippe.

**Editeur / directeur de la publication :**

Michael Pichat, dirigeant du Cabinet Chrysippe.

**Raison sociale et dénomination :**

Cabinet Chrysippe - Michael Pichat

SIRET : 504.100.173.00013

APE : 7220Z Recherche & Développement en Sciences Humaines et Sociales

Adresse : Cabinet Chrysippe, 6 place Sathonay, 69001 Lyon

Mel : [contact (at) chrysippe (dot) org](mailto:contact@chrysippe.org)

**Hébergement :**

La société OVH, SAS, société de droit Français, élisant domicile 2 rue Kellermann 59100 Roubaix, inscrite au RCS de ROUBAIX sous le numéro B 424 761 419, représentée par Mr KLABA gérant, ci-après dénommée : « OVH ».

Téléphone : 0899 701 761 (1.349 € TTC l’appel, et 0.337 € TTC/mn) – Fax : + 33 (0) 3 20 20 09 58 – Site Internet : www.ovh.com - Support : http://ovh.com/fr/contact/support/

**Logiciel :**

Ce site fonctionne avec wix.

**Contenus :**

Les informations contenues sur [www.chrysippe.org](http://www.chrysippe.org) n’ont qu’une valeur indicative et n’engagent que leurs auteurs respectifs.

**Conditions générales de vente**

Les présentes conditions générales prévalent sur toutes autres conditions générales et ne peuvent être modifiées que par des conditions particulières préalablement et expressément acceptées par écrit par Cabinet Chrysippe.

Références commerciales : le client autorise Cabinet Chrysippe à faire figurer le nom et le logo du client sur une liste de références commerciales, sauf mention explicite de la part du client.

Les stages, formations, séminaires et conférences ont lieu, dans les locaux mis à disposition par Cabinet Chrysippe.

Les prix des formations sont indiqués sur la fiche descriptive des stages correspondants. Les prix de la formation couvrent les coûts d’animation (ainsi que la fourniture éventuelle des supports de cours). Ils n’incluent pas les frais de restauration, de transport ou d’hébergement du participant. Les tarifs indiqués sont net de taxes.

Les factures sont réglables, sans escompte et à l’ordre de Cabinet Chrysippe, à réception de facture. Le règlement des sommes dues au Cabinet Chrysippe sera effectué par virement ou par chèque à l’ordre de Cabinet Chrysippe, 6 place Sathonay, 69001 Lyon. Le règlement sera accompagné des pièces précisant la nature et les dates de la formation suivie. La validation finale de l’inscription est conditionnée au règlement intégral de la facture adressée dans les conditions prévues. En cas de non paiement de la facture, Cabinet Chrysippe se réserve le droit de suspendre l’accès du client à la formation concernée. Si le client désire que le règlement soit réalisé par l’OPCA dont il dépend, il se doit : (1) de procéder à une demande de prise en charge antérieurement au début de la formation et de veiller à l’aboutissement de sa demande, (2) de le mentionner explicitement sur son bulletin d’inscription, (3) de veiller à la bonne fin du paiement par cet OPCA. Dans le cas où l’OPCA ne prendrait en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat serait facturé au client.

Toute commande d’une action de formation implique l’acceptation sans réserve par l’acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l’acheteur.

Cabinet Chrysippe fait parvenir au client, en double exemplaire, une convention de formation professionnelle continue, conformément à la réglementation en vigueur. Le client retourne à Cabinet Chrysippe un exemplaire dûment authentifié.

Une attestation de présence est adressée, en fin de formation, au client.

L’inscription à une formation organisée par Cabinet Chrysippe est effective dès la réception du bulletin d’inscription signé et tamponné par le client. Toute annulation devra être réalisée par écrit et envoyée par courrier. En cas d’annulation effectuée moins de 14 jours avant le début de la formation, en cas d’abandon au cours de la formation ou en cas d’absence ponctuelle, le paiement total de la formation restera du par le client. En cas d’annulation effectuée plus de 14 jours avant la date de début de formation, Cabinet Chrysippe se réserve le droit de facturer une partie de la somme réellement dépensée ou engagée pour la préparation ou la réalisation de la formation. Cette somme est calculée forfaitairement pour chaque formation. Elle ne pourra excéder 15 % du tarif de la formation.

Dans le cas où le nombre de participants inscrits serait jugé insuffisant, Cabinet Chrysippe se réserve le droit d’ajourner la formation au plus tard 10 jours francs avant la date prévue sans dédommagement du client. Elle en informera directement l’entreprise dans ces délais. Cabinet Chrysippe ne pourra être tenue pour responsable des frais engagés par le client ou dommages conséquents à l’annulation d’une formation ou à son report à une date ultérieure.

Les brochures, plaquettes, catalogues de formation de Cabinet Chrysippe ne sont pas des documents contractuels.

Les présentes conditions générales et tous les rapports en Cabinet Chrysippe et ses clients relèvent de la Loi française. Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l’amiable seront de la COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS quel que soit le siège ou la résidence du client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.